

Fonds d'épargne

l'épargne de tous au service de l'intérêt général



Caisse
des Dépôts



édito

par Jean-Pierre Jouyet
Directeur général de la Caisse des Dépôts

Au cœur de la Caisse des Dépôts, le fonds d'épargne est l'instrument irremplaçable qui permet le financement, au meilleur coût, du logement social, de la politique de la ville et des projets structurants du secteur public local.

Ses ressources proviennent d'une épargne populaire garantie par l'État et défiscalisée, dont le livret A est le produit le plus emblématique, aux côtés du livret de développement durable et du livret d'épargne populaire. Créé en 1818, le livret A est aujourd'hui plébiscité par 64 millions d'épargnants tant il est simple, moderne et sûr.

La centralisation de cette épargne à la Caisse des Dépôts permet de consentir des prêts à des conditions de durée exceptionnelles - jusqu'à 50 ans - et à des taux sensiblement inférieurs à ceux proposés par le marché. Ils sont délivrés aux mêmes conditions, sans discrimination et en toutes circonstances, à tous les opérateurs du logement social.

2012 a été une année record en matière de collecte pour le fonds d'épargne avec près de 30 Md€ de collecte centralisée. Le relèvement des plafonds du livret A et du livret de développement durable témoigne de la confiance des pouvoirs publics dans l'utilité du fonds d'épargne au service du financement de l'économie, et permettra de mener à bien les objectifs ambitieux fixés par le gouvernement, notamment en matière de logement social.

Dans la situation de crise économique que connaît le pays, la Caisse des Dépôts a pleinement joué son rôle d'acteur contracyclique et a rempli ses engagements au service du développement économique du pays. L'activité de prêts sur fonds d'épargne a atteint un niveau inégalé. 24 Md€ de prêts ont été signés. Ce record témoigne du positionnement du fonds d'épargne comme partenaire de référence du logement social, mais également comme financeur de long terme des territoires.

De 2013 à 2017, le fonds d'épargne consacrera une enveloppe de 20 Md€ de prêts de long terme pour financer les projets structurants et porteurs de croissance des collectivités locales et des établissements publics de santé. Ainsi, le rôle de prêteur a été réaffirmé avec force cette année par les pouvoirs publics.

Au total, avec le fonds d'épargne, la Caisse des Dépôts est appelée à jouer un rôle très significatif pour la croissance et l'emploi, car c'est bien de croissance et d'emploi qu'il s'agit quand on parle de logements sociaux, de transports, de réseaux d'eau, d'infrastructures numériques ou de rénovation thermique des bâtiments publics. Ce sont des emplois aujourd'hui – non délocalisables de surcroît – et des investissements qui fournissent le cadre de la croissance de demain.

Nul doute que ce système original, fondé sur un produit d'épargne qui aura bientôt deux siècles, a encore un bel avenir devant lui. Je souhaite vous présenter, avec le directeur des fonds d'épargne, grâce à cette plaquette, tous les services que nous rendons au pays... et qu'il attend de nous !

SOMMAIRE

UNE CERTAINE IDÉE DU PRÊT

- Le logement locatif social
- L'habitat spécifique
- La politique de la ville
- Le financement de long terme des territoires

UNE AUTRE FAÇON D'INVESTIR

- Garantir une épargne sécurisée et disponible
- Un investisseur de long terme
- Un investisseur responsable

UN MODÈLE ORIGINAL

- Du livret d'épargne au logement social
- Une gouvernance originale
- Les métiers de la banque au service de l'intérêt général

UNE
CERTAINE
IDÉE

DU
PRÊT



Le fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts contribue directement à la création de logements et d'équipements qui font partie du quotidien des Français.

Pour cela, la Caisse des Dépôts propose des prêts à des conditions particulièrement attractives - taux privilégiés, sur des durées très longues et sans discrimination entre les emprunteurs - et qui, pour l'essentiel, sont garantis par les collectivités territoriales. De plus, elle développe des prêts visant à améliorer la performance environnementale des bâtiments, en permettant aux opérateurs de financer le surcoût lié à ces investissements.

Le financement du logement social est au cœur de la mission du fonds d'épargne. Ce champ d'intervention, sur lequel la Caisse des Dépôts constitue l'acteur financier de référence, recouvre trois dimensions :

- le financement de **la construction et de la réhabilitation des logements sociaux** : les conditions des prêts sur fonds d'épargne permettent aux bailleurs sociaux de proposer des loyers inférieurs à ceux du marché ;
- l'action du fonds d'épargne se déploie en faveur de **l'hébergement des personnes fragilisées**, qu'il s'agisse de la construction ou de la mise aux normes de maisons de retraite, de centres d'hébergement pour personnes handicapées ou de places d'hébergement d'urgence ;
- les prêts sur fonds d'épargne bénéficient aussi au secteur prioritaire de **la politique de la ville** pour des opérations de renouvellement urbain, de désenclavement des quartiers et d'insertion sociale.

Partenaire des collectivités locales et financeur de long terme des territoires, le fonds d'épargne finance des prêts en faveur de projets structurants du secteur public local sur des champs d'intervention définis par les pouvoirs publics.

Les prêts sur fonds d'épargne permettent de **soutenir les entreprises** de taille moyenne comme les très petites entreprises (via Nacre). L'année 2012 marque la création de bpifrance pour laquelle le fonds d'épargne apportera une ligne de crédit de 10 Md€. Par ailleurs, en 2012, cinq nouveaux prêts sur fonds d'épargne totalisant 72 M€, ont financé les prêts à taux zéro du dispositif « Nouvel accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise » (Nacre) destiné aux chômeurs ou allocataires de minima sociaux.

147 MILLIARDS*

d'euros
d'encours de prêts

24 MILLIARDS*

d'euros de prêts accordés en
2012, dont 15 milliards pour
l'habitat social et la politique
de la ville

PRÈS DE 10 MILLIONS*

de personnes sont aujourd'hui logées
dans le parc social

*chiffres au 31 décembre 2012

LE LOGEMENT SOCIAL

La Caisse des Dépôts est le premier financeur du logement social. Les prêts sur fonds d'épargne représentent en effet plus de 70 % du plan de financement moyen d'un logement social, aux côtés des subventions publiques et des fonds propres apportés par l'organisme. En 2012, elle a accompagné la construction ou l'acquisition, par les bailleurs sociaux, de plus de 105 000 logements, grâce à des prêts sur fonds d'épargne à taux privilégiés et de très longue durée.

Le fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts incite également à la prise en compte des nouvelles normes environnementales dans la construction et la rénovation du parc social. Par ailleurs, le fonds d'épargne a créé CDenergy : un service en ligne à l'attention des organismes de logement social pour la gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE).



CONSTRUCTION NEUVE

La Courneuve
(Seine-Saint-Denis)

Les 181 logements locatifs sociaux des deux résidences les « Jardins de Présov » et « Joliot-Curie » participent à la reconstitution de l'offre de logements démolis sur le quartier et s'inscrivent dans un projet urbain qui a pour ambition le désenclavement et la revalorisation progressive du quartier à travers une nouvelle circulation, une requalification des espaces publics et un renouvellement de l'offre de logements. Ces opérations ont bénéficié de 11,3 M€ de prêts sur fonds d'épargne.

RÉHABILITATION

Marseille (Bouches du Rhône)

L'îlot 13 construit vers 1860 a été acquis par le Nouveau Logis Provençal (groupe SNI) pour le transformer en 122 logements sociaux. Les travaux de réhabilitation ont représenté près de 11 M€ sur une opération d'environ 19,5 M€ au total, dont 10,2 M€ financés par des prêts sur fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts. L'architecture du bâtiment a été mise en valeur et l'agencement et le confort des logements mis aux normes, notamment en matière thermique. Grâce au soutien des différents financeurs, le Nouveau Logis Provençal a mis en place une politique de loyers adaptée aux revenus de chaque locataire.



L'HABITAT SPÉCIFIQUE

Le fonds d'épargne finance par des prêts spécifiques à taux et durées préférentiels, la construction et la réhabilitation des établissements accueillant des personnes en situation de fragilité : personnes âgées, personnes handicapées, hébergement d'urgence, centres pour l'enfance en difficulté.

Près de 23 000 logements ou places d'hébergement ont ainsi été financés en 2012, dont près de 15 000 places en faveur des personnes âgées.

PERSONNES ÂGÉES

Cherbourg-Octeville (Manche)

La Quincampoise, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 80 places, est destiné à accueillir des personnes de plus de 60 ans. La structure comporte quatre unités de vie, dont une de 12 lits adaptée aux personnes désorientées. Cette opération a bénéficié d'un prêt sur fonds d'épargne de 3 M€.



PERSONNES HANDICAPÉES

Maison d'accueil spécialisée
les Jonquilles (Gironde)

La Maison d'accueil spécialisée "Les Jonquilles de Biré", située à Tresses en Gironde, structure de 60 places, est destinée à accueillir des adultes polyhandicapés.

Cette opération, dont le coût total s'élève à 8,3 M€, a bénéficié d'un prêt sur fonds d'épargne de 6 M€.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les grands ensembles construits dans les années 60 ont montré les limites d'un investissement concentré uniquement sur le bâti. L'utilisation de l'espace entre les immeubles, les liens entre les zones d'habitation et l'activité économique et commerciale des villes deviennent prioritaires. La Caisse des Dépôts participe à l'élaboration de la politique de la ville en mobilisant des fonds en faveur de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ou sur des enveloppes spécifiques.

Le fonds d'épargne a ainsi permis de financer en 2012 plus de 12 700 logements et de nombreux équipements au titre de la politique de la ville.

RÉNOVATION URBAINE

Projet multisites du Grand Nancy

Ce projet de rénovation urbaine - l'un des plus importants de France avec 500 M€ de travaux - a bénéficié d'un prêt sur fonds d'épargne de 31,3 M€. Ce projet porte sur la rénovation de 7 des principaux quartiers d'habitat social de l'agglomération, répartis sur 9 communes. Il prévoit notamment le développement d'écoquartiers dans le cadre des appels à projets organisés par l'État.



RÉAMÉNAGEMENT DE QUARTIER

Nord-Pas-de-Calais :
créer l'éco-quartier du Raquet

Ce projet d'urbanisme durable prévoit la construction de 4 000 logements "verts". Plus qu'un simple ensemble urbain, il se veut être la vitrine de ce qui se fait de mieux en matière d'habitat à haute qualité environnementale et de développement durable : habitat à basse consommation et à énergie positive, création d'un canal, d'un espace vert de 43 hectares, d'un parc pour les activités de plein air, de pistes cyclables, etc. Deux prêts sur fonds d'épargne (renouvellement urbain et acquisition du foncier) participent au financement du projet, pour un montant de 26 M€.



LE FINANCEMENT DE LONG TERME DES TERRITOIRES

Depuis 2004, le fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts accompagne le secteur public local, via des prêts de long terme.

En 2013, son rôle de partenaire des collectivités territoriales et de financeur de long terme des territoires s'est renforcé avec l'ouverture d'une enveloppe de prêts sur fonds d'épargne de 20 Md€ sur la période 2013-2017 en faveur des projets structurants du secteur public local.

Dix champs d'intervention prioritaires ont été retenus par les pouvoirs publics : infrastructures de transport et matériel roulant ; eau potable, eaux usées et assainissement ; travaux de prévention des inondations ; infrastructures de valorisation des déchets ; rénovation lourde des bâtiments publics ; très haut débit numérique ; subventions des collectivités territoriales pour les opérations de logement social ; investissements lourds des établissements publics de santé ; immobilier universitaire ; établissements scolaires.



TRANSPORT

Ligne à grande vitesse (LGV) Tours-Bordeaux

Cette ligne ferroviaire à grande vitesse fait partie des lignes nouvelles à réaliser en application de la loi du 3 août 2012 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement. Le projet a bénéficié d'un prêt sur fonds d'épargne de 1,3 Md€ (pour les sociétés de projets et les collectivités territoriales).

UNIVERSITÉ

Grenoble : construction du futur pôle d'innovation sur l'énergie et les ressources renouvelables

Le projet GreEn-ER, porté par l'université de Grenoble, prévoit la réalisation d'un pôle universitaire regroupant différentes entités. Cette opération retenue au Plan Campus, regroupera dans un même lieu 1 500 chercheurs. Ce projet a bénéficié d'un prêt sur fonds d'épargne de 27,5 M€. La mise en service est prévue en juin 2015.



PRÉVENTION DES INONDATIONS

Poitou-Charentes : soutien aux travaux de prévention des inondations



La Caisse des Dépôts et la région Poitou-Charentes ont signé en juillet 2013 un engagement financier relatif au programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI).

Cet engagement financier prendra la forme d'un prêt sur fonds d'épargne de près de 13 M€ sur 40 ans et sera destiné à financer 50 % du montant des contributions apportées par la région Poitou-Charentes aux cinq premiers PAPI labellisés (Yves Châtelailon, Estuaire de la Charente, Île d'Oléron, Île de Ré, agglomération de La Rochelle).



HÔPITAL

Orléans (Centre) : création du centre hospitalier régional

Doté de 1 300 lits et d'un plateau technique ultramoderne, le Centre hospitalier régional d'Orléans offrira dès 2015 une capacité d'accueil supérieure de 30 % afin de répondre aux besoins de santé de la population et d'anticiper la croissance et le vieillissement démographique local. Le projet, dont le coût total est de 660 M€, a bénéficié d'un prêt sur fonds d'épargne d'un montant de 234 M€.

UNE
CERTAINE
IDÉE

DU
PRÊT

UNE
AUTRE
FAÇON

D'INVESTIR

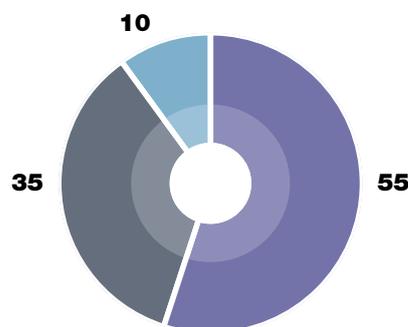
GARANTIR UNE ÉPARGNE SÛRE ET DISPONIBLE

Le fonds d'épargne transforme une épargne à court terme en prêts à long terme. Il gère l'équilibre entre une ressource constituée de dépôts à vue, sécurisés et disponibles à tout moment pour chaque épargnant, et des emplois sous forme de prêts, immobilisés sur de très longues durées et proposés à des taux privilégiés.

Pour conjuguer sécurité et liquidité et garantir la solidité à long terme du système, le fonds d'épargne doit disposer d'un portefeuille d'actifs financiers d'un montant suffisant, stable dans le temps et diversifié. Sa gestion financière consiste à diversifier les horizons de placement afin de répondre aux besoins de liquidité (retrait de dépôts, mobilisation au service des prêts), et d'assurer un rendement récurrent et stable sur le long terme. Ce rôle d'investisseur de long terme contribue au financement de l'économie.

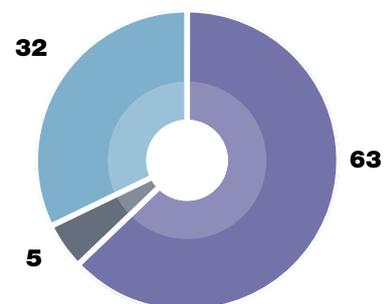
Pour piloter cet ensemble de 123 milliards d'euros à fin 2012, des impératifs de prudence s'imposent. Les crises financières de 2008 puis de 2011 ont, de ce point de vue, prouvé la robustesse de sa gestion, grâce aux règles d'investissement fixées par le ministre de l'Économie, et son utilité au service de l'économie.

Portefeuille par type d'actif (en %)



■ Placements Taux
■ Investissement taux
■ Actions cotées et OPCVM

Portefeuille par type d'émetteur (en %)



■ États et assimilés
■ Entreprises non financières
■ Obligations financières

Le fond d'épargne dispose d'un portefeuille d'actifs financiers diversifié. Sa gestion vise, dans un souci constant de liquidité et de sécurité, à optimiser les résultats du fonds d'épargne à moyen terme, afin d'assurer durablement la rémunération de l'épargne populaire.

12,8 MILLIARDS*

d'euros
en actions

112,5 MILLIARDS*

d'euros
de produits de taux

UN INVESTISSEUR DE LONG TERME

L'action du fonds d'épargne se traduit par des investissements de long terme : obligations d'État de long terme, ou financement à long terme des entreprises (actions, obligations).

Dans ses choix d'investissement, il privilégie des valeurs solides qui offrent un rendement récurrent substantiel, ainsi que des instruments simples qui excluent les produits structurés. Le fonds d'épargne investit dans la durée ; une majorité des titres étant détenue jusqu'à leur échéance. Il joue ainsi un rôle contracyclique en contribuant à atténuer les excès de valorisation boursière.

Le portefeuille du fonds d'épargne comprend 12,8 milliards d'euros d'actions et près de 112,5 milliards d'euros de titres de taux. Le fonds d'épargne figure ainsi parmi les principaux investisseurs institutionnels de long terme de la place et participe, à ce titre, au financement de l'économie.

UN INVESTISSEUR RESPONSABLE

Pour effectuer leurs choix d'investissement, les gestionnaires d'actifs s'appuient sur des analyses financières de long terme et sur des analyses d'agences spécialisées dans l'investissement socialement responsable (ISR) et le développement durable.

De plus, le fonds d'épargne détient une part significative du capital de nombreuses sociétés cotées. Il y exerce systématiquement sa responsabilité d'actionnaire en votant lors des assemblées générales. Les votes sont décidés en fonction d'un guide de vote commun à l'ensemble de la Caisse des Dépôts qui vise à promouvoir dans les sociétés les bonnes pratiques en matière de gouvernance, de transparence et d'actionnariat salarié.



UNE
AUTRE
FAÇON

D'INVESTIR

255,5 MILLIARDS*

d'euros
de collecte centralisée

7,2 MILLIARDS*

d'euros
de fonds propres

*chiffres à fin 2012

DU LIVRET D'ÉPARGNE AU LOGEMENT SOCIAL

Pour financer massivement et en toute sécurité les missions d'intérêt général qui lui sont confiées par l'État, la Caisse des Dépôts dispose d'un outil fiable et efficace : le fonds d'épargne.

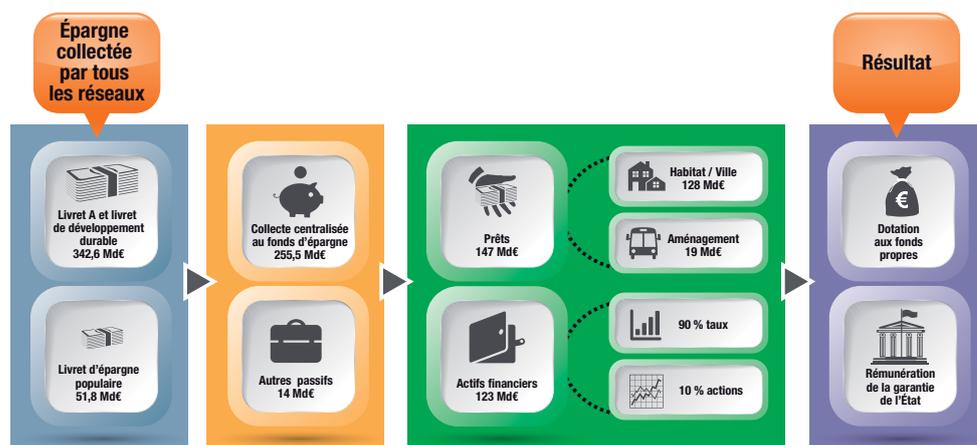
La Caisse des Dépôts assure, depuis 1837, la centralisation et la gestion financière d'une part substantielle de l'épargne réglementée des Français collectée sur le livret A (et, depuis les années 80, sur le livret de développement durable, et sur le livret d'épargne populaire). En 1894, la loi Siegfried l'autorise à consentir des prêts sur cette ressource pour construire les premiers logements sociaux : les HBM.

Aujourd'hui, ils constituent un instrument de la politique économique. Les principales règles concernant les prêts sont fixées par le ministre de l'Économie. De même, les caractéristiques des produits d'épargne liquide centralisés sont fixées par l'État (qui est garant des fonds et perçoit à ce titre une rétribution sur le résultat). Ces livrets d'épargne bénéficient d'une exonération fiscale et d'un rendement garanti.

Sur cette ressource, le fonds d'épargne finance, sous forme de prêts à long terme, des secteurs d'intérêt général : logement locatif social, renouvellement urbain, infrastructures de transport, hôpitaux, immobilier universitaire, etc.

Les dépôts non utilisés sous forme de prêts sont mis au service du financement de l'économie (États, banques et entreprises de l'espace économique européen), sous la forme de placements en actions et produits de taux qui permettent au fonds d'épargne de jouer un rôle d'investisseur de long terme. Ce modèle original permet d'utiliser l'épargne du grand public pour répondre à des besoins d'intérêt général. Il allie souplesse et réactivité, comme l'a démontré récemment sa contribution au plan de relance de l'économie ou le développement de nouveaux prêts répondant aux enjeux du développement durable des territoires.

LE FONCTIONNEMENT DU FONDS D'ÉPARGNE



* Chiffres au 31 décembre 2012

Le livret A et le LDD utiles au développement des territoires

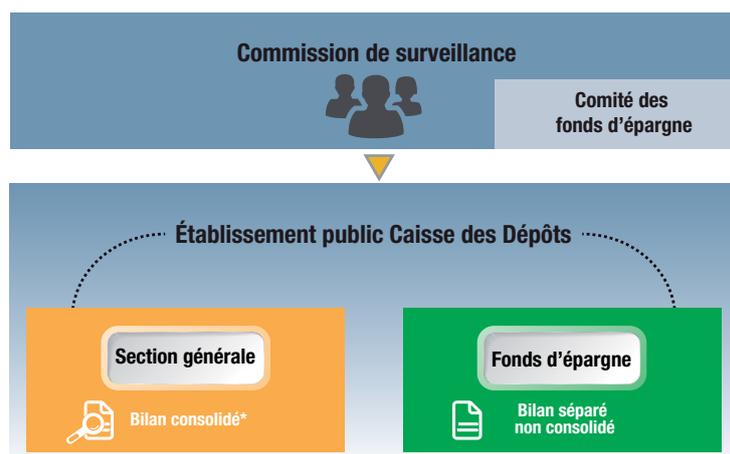
À compter du 1^{er} octobre 2012, le plafond du livret A est relevé, le portant de 15 300 à 19 125 euros et le plafond du LDD est doublé, portant celui-ci de 6 000 à 12 000 euros.

Cette décision témoigne de la confiance des pouvoirs publics dans l'utilité du fonds d'épargne et permettra de mener à bien les objectifs ambitieux fixés par le gouvernement, notamment en matière de logement social et d'accompagnement du secteur public local.

UNE GOUVERNANCE ORIGINALE

La Caisse des Dépôts est placée “sous la protection spéciale du Parlement” (loi du 28 avril 1816) par l’intermédiaire de la Commission de surveillance, composée de parlementaires de la majorité et de l’opposition, de membres du Conseil d’État et de la Cour des Comptes, du gouverneur de la Banque de France, du directeur général du Trésor et de personnalités qualifiées. Ils examinent l’activité du fonds d’épargne, qui est retracée dans une comptabilité patrimoniale non consolidée et séparée de celle de l’Établissement public.

LE FONDS D'ÉPARGNE AU SEIN DE LA CAISSE DES DÉPÔTS



* Établissement public + filiales

LES MÉTIERS DE LA BANQUE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Pour exercer les missions qui lui sont confiées, la direction des fonds d’épargne s’attache les compétences d’environ **320 collaborateurs**, des femmes et des hommes de statut public et privé, aux parcours professionnels diversifiés.

De la comptabilité bancaire à la gestion d’actifs financiers, du contrôle des risques à l’analyse juridique, en passant par la conception de produits de financement ou la production d’études sur le logement social, ils mettent leur expertise au service des deux activités essentielles :

- le développement des financements adaptés aux secteurs d’intervention prioritaires fixés par le ministre de l’Économie (financement des projets du secteur public local...) et la gestion de ces prêts durant toute leur durée de vie ;
- la centralisation des dépôts, le pilotage des équilibres financiers et la gestion des portefeuilles d’actifs financiers.

Sur le terrain, **le réseau des 25 directions régionales** de la Caisse des Dépôts est à l’écoute des besoins des clients et des collectivités locales. Ces équipes de proximité distribuent l’essentiel des prêts, en collaboration avec les équipes de la direction des fonds d’épargne.

15 000

opérations financées en 2012

13 200

emprunteurs



Les **directions régionales** de la Caisse des Dépôts sont à votre écoute et tiennent à votre disposition l'offre de prêts du fonds d'épargne.



Juillet 2013 - Crédits photo : Luc Boegly - ENP, Patrick Joubert Nouveau Logis Provençal - Airdiasol Laurent Rothan - Communauté d'Agglomération du Douaisis
Jean-Michel Enault - Architecture Groupe 6

Direction des fonds d'épargne
72, avenue Pierre Mendès-France
75914 Paris cedex 13
Tél. : +33 1 58 50 00 00

www.caissedesdepots.fr

Créateur de solutions durables

